

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026 19:30

En exercice : 33
Présents : 33
Excusés : 0
Absents : 0

Date de la convocation :
16/03/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Laurent BALDOVINI

N° interne de l'acte :
D12_03_2026

vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :

Laurent BALDOVINI, Blandine BEUPERIN, Alexandra BITEAU, Mélanie CHARPENTREAU, Yannick CLERCQ, Albert CORNUAU, Béatrice COULON, Oriane COUTAND, Laurent DESNOUHES, Emilie DURAND, Laurent GABORIT, Bernard GUILLOTEAU, Nadège HOEPPE, Stéphanie JEUNOT, Flavie LIAIGRE, Pédro MARTINEAU, Frédéric MOUSSET, Anne-Marie PAILLAT, Johann PASQUEREAU, Florian PELATAN, Marie-Christine PROUST, Hervé PUAU, Simon RAMPILLON, Charlène RANTIERE, Sylvie RAUTURIER TEILLET, Julie RIBARDIERE, Christian RIGAUDEAU, Raphaël ROTURIER, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Nicolas STEENO, Sandrine VIGNIAL, Adeline YVAI-NURDIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres excusés

Membres Absents :

Choix du lieu de réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire indique que par application des dispositions de l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.* »

Etant donné que la salle du conseil municipal de la mairie de Sèvremont n'offre pas assez d'espace pour accueillir le conseil municipal, il propose au conseil municipal de fixer comme lieu de réunion pour toute la durée du mandat, la salle des Lavandières rue des Lavandières, Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre.

Adopté à la majorité

Pour : 31 voix
Contre : 2 voix

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

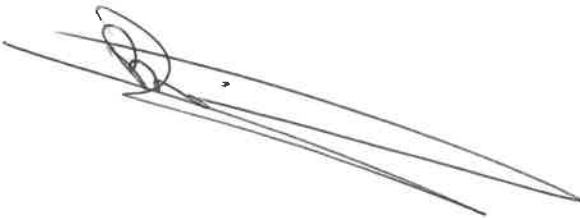
Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Maire Jean-Louis ROY

Le Secrétaire de séance,

Laurent BALDOVINI



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le : 24/03/2026